

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 2 décembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 21
Présents : 11
Absents : 10
Votants : 11
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2021-45(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 14 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Lila DESJARDINS, Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.  
Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Robert GAY, Bernard LIPÉRINI, Jean-Yves ROUX (en visioconférence),

Etaient excusé(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE.  
Messieurs Benoît GAUVAN, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Serge PRATO, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

**Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et rapport sur le développement durable**

**Le Président expose :**

Le Conseil d'administration est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Ce débat prescrit par le code général des collectivités territoriales (L3312-1) n'est pas sanctionné par un vote. Dans ce débat, il sera abordé trois points :

- Prospective financière 2022 – 2024,
- Orientations pour 2022,
- Développement durable.

**1. Prospective financière 2022- 2024**

Dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé ci-dessous une prospective financière jusqu'en 2024 sur la base de comptes administratifs anticipés. Il s'agit d'une estimation qui pourrait être impactée par une sinistralité importante, des dépenses liées à la pandémie ou de nouvelles contraintes réglementaires.

Cette prospective intègre le recrutement d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels.

Le besoin en autres créations de postes sera dimensionné après l'actualisation de notre Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (S.D.A.C.R.) qui doit intervenir avant fin 2022.

Il est à préciser que le SDIS 04 dans une logique de maîtrise de ses coûts a lancé et mis en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique de mutualisation des ses achats avec le conseil départemental ( nettoyage locaux – produits d'entretien – chaînes à neige ), la centrale d'achat des hôpitaux ( produits de la pharmacie à usage interne), la centrale d'achat avec le parc naturel régional

du Lubéron ( fourniture bois chaufferie bois), l'union groupement des achats publics U.G.A.P. ( gaz – V.S.A.V. ).

## A - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

### A.1 - Soldes intermédiaires de gestion

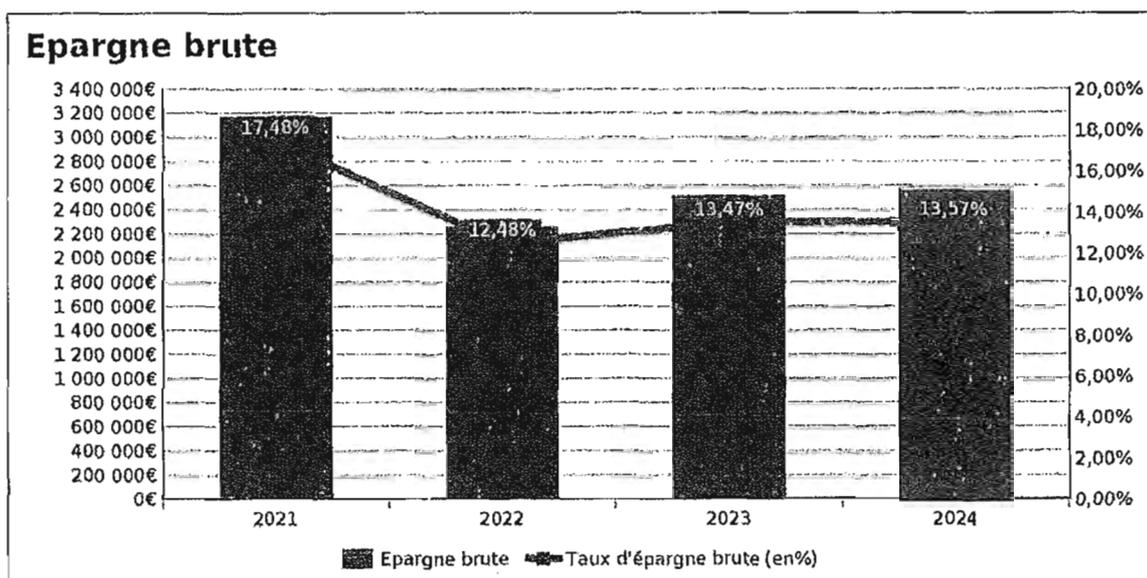
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la santé financière de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	18 260 554	18 249 593	18 765 191	19 092 818
Epargne de gestion	3 617 751	2 702 873	2 930 938	2 968 481
Epargne brute	3 175 165	2 266 486	2 515 629	2 577 327
Taux d'épargne brute (en %)	17,48%	12,48%	13,47%	13,57%
Epargne nette	1 407 356	287 569	467 549	405 580

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.



## B - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### B.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

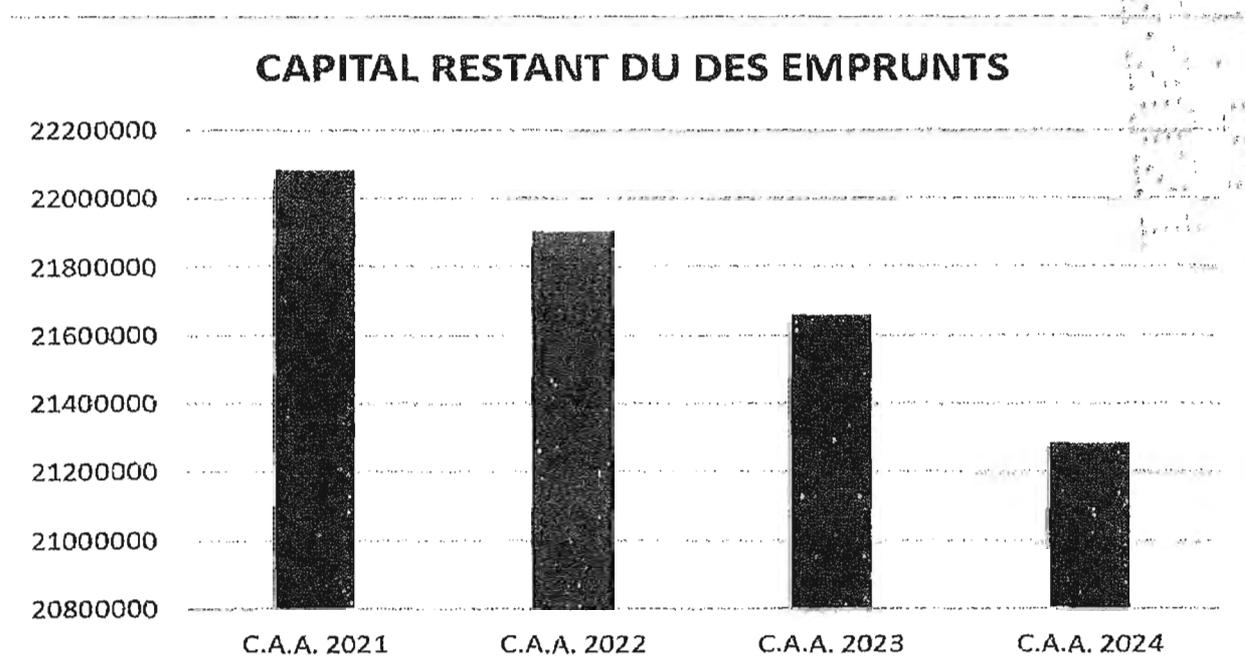
Selon ce scénario d'estimation, l'encours de la dette passerait de 22 085 134 € en 2021 à 21 337 388 € en 2024 soit une baisse de - 748 646 euros sur la période.

Dans le même temps, l'annuité de la dette évoluerait de 2 210 395 € en 2021 à 2 566 362 € en 2024.

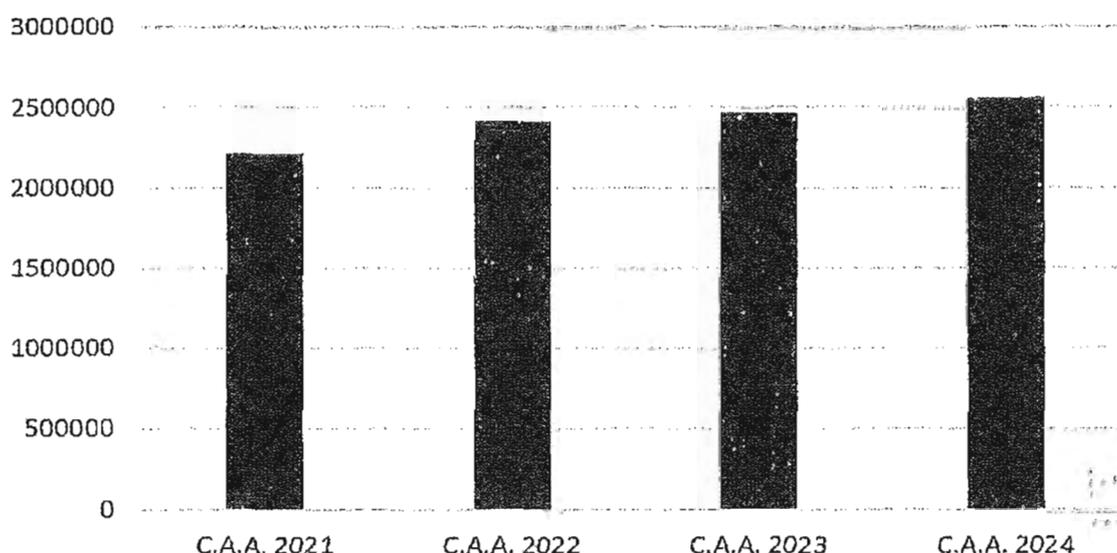
	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2021	22 085 134	25,31 %	2 829 169
2022	21 906 217	-0,81 %	1 800 000
2023	21 658 137	-1,13 %	1 800 000
2024	21 286 390	-1,72 %	1 800 000
		Total Emprunté	8 229 169

Le volume d'emprunt de l'exercice 2021 est lié à certaines opérations qui, avec le retard lié à la pandémie en 2020 et des livraisons en 2021, ont impacté le compte administratif 2021. Il s'agit en particulier de la dernière tranche de travaux de la caserne de Barcelonnette pour 800 K€, des véhicules du programme 2020 pour 754 K€ et le remplacement de notre système de gestion opérationnel et administratif pour 282 K€.

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



## ANNUITES DES EMPRUNTS



### B.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Annuités	2 210 395	2 415 304	2 463 389	2 562 901
Evolution n-1 (en %)	-11,21%	9,27%	1,99%	4,04%
Capital en euro	1 767 810	1 978 917	2 048 080	2 171 747
Intérêts en euro	442 585	436 387	415 309	391 154

### B.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Ratio	7 ans	9,7 ans	8,6 ans	8,3 ans

Dans le cadre des précédentes conventions entre le SDIS 04 et le Conseil Départemental (conventions 2006-2008, 2009-2011, 2012-2014 et 2015-2017), les articles 4.1 de ces documents prévoyaient que pour le financement des équipements immobiliers, le SDIS contractait lui-même les emprunts pour financer ces opérations.

Le SDIS a donc financé les opérations suivantes :

- Construction caserne de Barcelonnette,
- Construction caserne de Forcalquier,
- Construction caserne d'Oraison,
- Construction caserne Annot,
- Construction caserne Moustiers,
- Construction caserne de Château-Arnoux,
- Construction caserne de Volx,
- Construction caserne Ubaye Serre Ponçon,
- Construction caserne Bras d'Asse,

- Réhabilitation caserne de la Javie,
- Réhabilitation caserne de Saint Etienne Les Orgues,
- Réhabilitation caserne de Malijai,
- Réhabilitation caserne des Mées,
- Réhabilitation caserne Seyne les Alpes.
- Changement du système d'alerte et de transmission.

Pour la période 2022 à 2024, le recours à l'emprunt s'explique par les opérations suivantes :

- Réhabilitation de la caserne de Digne-les-Bains,
- Construction du Pôle Logistique,
- Changement Imposé du système informatisé de gestion des opérations (NEXIS),
- Dernière tranche d'acquisition des nouvelles vestes textiles de feu.

## C - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

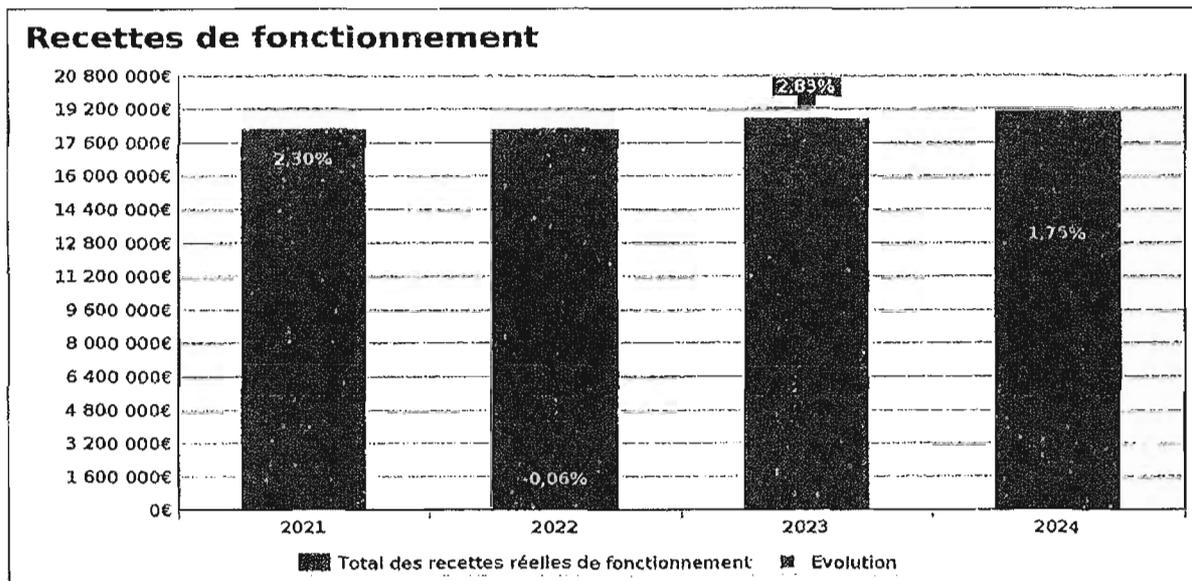
### C.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Récoltes de fonctionnement	Evolution n-1
2021	18 260 554	
2022	18 249 593	-0,06 %
2023	18 765 191	2,83 %
2024	19 092 818	1,75 %

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Récoltes de fonctionnement	1,5 %	4,56 %



### Les principales recettes de fonctionnement

Contributions et dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (Les participations du départements, des communes, des groupements).

	2021	2022	2023	2024
Total	16 272 026	16 741 786	17 257 384	17 585 011
Contribution département	9 728 177	10 083 420	10 499 142	10 725 396
Contribution des communes	3 872 657	3 940 428	3 999 535	4 059 528
Contribution EPCI	2 671 192	2 717 938	2 758 707	2 800 088

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

	2021	2022	2023	2024
	1 988 528	1 507 807	1 507 807	1 507 807

La baisse entre le compte administratif anticipé de 2021 et 2022 est liée à la subvention d'Etat pour la tenue des centres de vaccinations et au remboursement des colonnes de renforts.

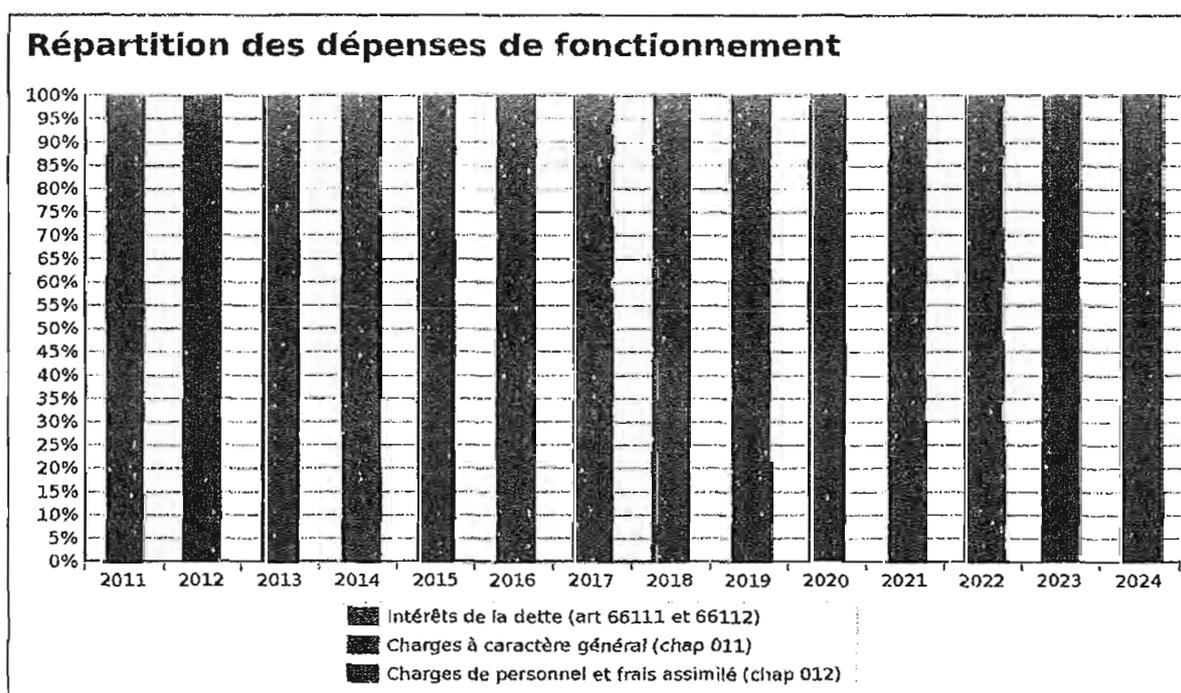
## C.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1
2021	14 992 069	
2022	15 888 107	5,98 %
2023	16 154 562	1,68 %
2024	16 420 492	1,65 %

L'augmentation entre le compte administratif anticipé 2021 et 2022 est lié à :

- L'impact en année pleine en 2022 du poste du directeur départemental adjoint et des trois postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
- La mesure pour le paiement des astreintes des sapeurs-pompiers volontaires,
- L'augmentation de la retraite des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR),
- L'impact de l'augmentation du coût des matières premières,
- L'augmentation des coûts de maintenance.



## Rigidité des charges

	2021	2022	2023	2024
Rigidité des charges	64,29 %	68,91 %	68,25 %	68,29 %

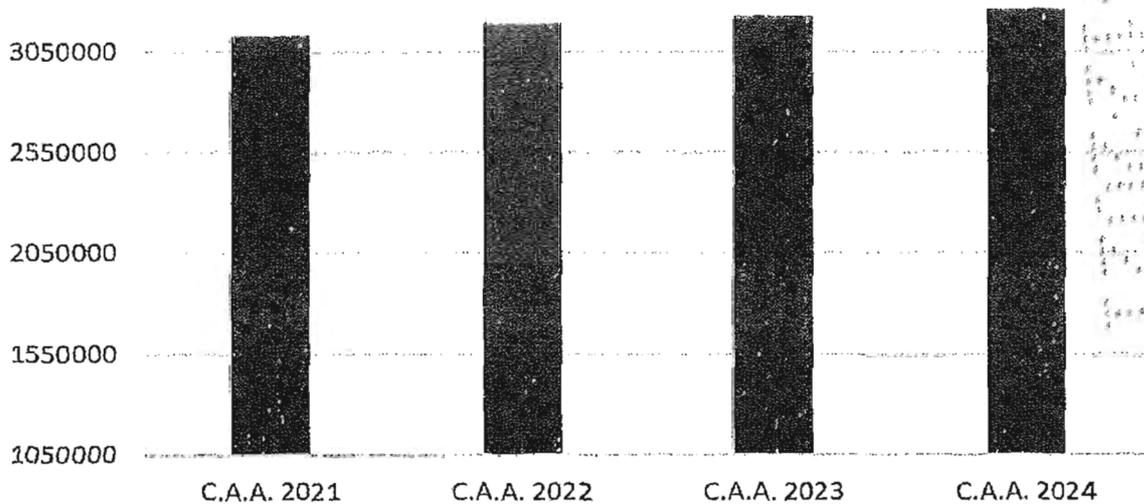
### Les principales dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2021	2022	2023	2024
3 127 811	3 191 583	3 226 779	3 260 127

Ce poste de dépenses a été fortement réduit en 10 ans (- 658 071 €).

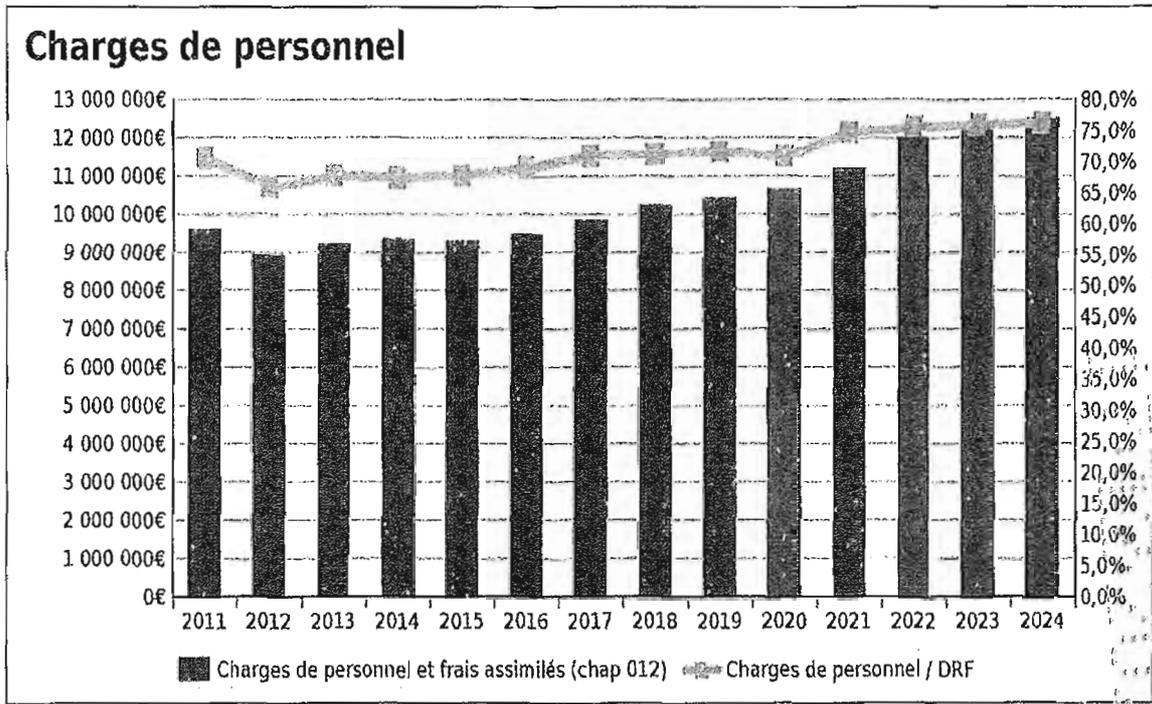
### Frais généraux - chapitre 011



- Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012 à savoir :

	CAA 2021	CAA 2022	CAA 2023	CAA 2024
SPV - Astreintes en journée	0 €	150 000 €	150 000 €	200 000 €
SPV - Astreintes nuits et samedi-dimanche	260 137 €	300 000 €	305 250 €	309 829 €
SPV - Autres indemnités (responsabilités - activités de services - ...)	174 712 €	176 459 €	177 871 €	177 871 €
SPV - Indemnités opérationnelles	1 609 713 €	1 622 591 €	1 635 571 €	1 648 656 €
SPV - Indemnités formation (stages et FMFA)	543 107 €	548 538 €	556 766 €	565 118 €
SPV - Indemnités gardes	1 705 000 €	1 765 000 €	1 779 120 €	1 779 120 €
SPV - retraite (allocation de vétérance et fidélité)	297 704 €	291 000 €	289 545 €	286 650 €
Assurances et tickets repas	185 125 €	186 976 €	189 033 €	191 301 €
Masse salariale	6 418 060 €	6 941 273 €	7 114 805 €	7 292 675 €
Aptitude médicale personnels salariés	2 169 €	2 207 €	2 246 €	2 279 €

Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 195 727 €	12 019 044 €	12 270 207 €	12 523 499 €
--	--------------	--------------	--------------	--------------



Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023	2024
74,68 %	75,65 %	75,96 %	76,27 %

Cet indicateur intègre la création d'un poste de capitaine sur six mois en 2022 puis en année pleine au-delà. Il n'intègre pas les créations de postes qui interviendront sur la base de la conclusion du SDACR qui sera actualisé en 2022.

Ce ratio, pour mémoire et pour 2020, au niveau national est le suivant (source DGSCGC) :

CHIFFRES ANNEE 2020		Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement
N°	SDIS - Département	
France		83%
Catégorie A		84%
Catégorie B		83%
Catégorie C		80%
976	Mayotte	90%
972	Martinique	87%
52	Haute-Marne	87%
973	Guyane	86%
70	Haute-Saône	86%
79	Deux-Sèvres	86%
65	Hautes-Pyrénées	86%
15	Cantal	85%
90	Territoire-de-Belfort	84%
47	Lot-et-Garonne	83%
2b	Haute-Corse	82%
36	Indre	82%
18	Cher	81%
58	Nièvre	81%
08	Ardennes	81%
19	Corrèze	81%
16	Charente	81%
12	Aveyron	81%
87	Haute-Vienne	81%
61	Orne	80%
2a	Corse-du-Sud	80%
10	Aube	80%
23	Creuse	80%
39	Jura	79%
53	Mayenne	79%
82	Tarn-et-Garonne	79%
07	Ardèche	78%
32	Gers	78%
46	Lot	78%
03	Allier	77%
09	Ariège	77%
43	Haute-Loire	76%
88	Vosges	76%
41	Loir-et-Cher	74%
89	Yonne	74%
55	Meuse	73%
05	Hautes-Alpes	71%
48	Lozère	71%
04	Alpes-de-Haute-Provence	70%

Le SDIS 04 est, au titre de l'année 2020, le SDIS ayant le pourcentage le plus bas de France.

Les effectifs salariés du SDIS 04 se décomposent comme suit (délibération Bureau n° 2021-57(GRH) du 23 novembre 2021) :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
au 1er janvier 2022

(tableau établi par filières, par catégories et cadres d'emplois)

	Filière sapeurs-pompiers professionnels						Filière administrative				Filière technique					
	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C				Catégorie B		Catégorie A		Catégorie C	
	Médecins et Pharmaciens	cadre de santé	Infirmiers	conception et direction	Captaines, Commandants, Lieutenants-Colonels	Lieutenants	SPP non-officiers	Attachés	Rédacteurs	Adjoints administratifs	Ingenieurs	Techniciens	Agent de maîtrise	Adjoints techniques		
effectifs en place	2	1	0	1	11	11	45	3	6	16	2	2	3	8		
personnels SDIS en position de détachement auprès d'organismes extérieurs					3		1			1				0		
personnels en disponibilité					1					1			0	2		
personnels détachés sur un emploi fonctionnel				1												
Contractuels recrutés sur un emploi permanent	1															
Total par filière				78					27					17		
total général							122									
Personnes d'organismes extérieurs en détachement ou mis à disposition auprès du SDIS 04											0					
postes non affectés													1		1	

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS NON FONCTIONNAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
au 1er janvier 2022

(postes ouverts par délibération)

	sapeurs-pompiers volontaires par contrat	contrats aidés	autres recrutements
postes pourvus	0	0	3
postes non pourvus	0	0	0

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
au 1er janvier 2022

### Avantages en nature :

Les deux véhicules de fonction destinés au Directeur Départemental et au Directeur Départemental Adjoint font l'objet d'une déclaration mensuelle portée sur les bulletins de paie.

### Temps de travail :

En application de la délibération du bureau, séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, le temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera de 1 607 heures par agent.

- **Intérêts de la dette :** Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

2021	2022	2023	2024
438 642	428 015	405 234	381 597

## D - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### D.1 - Les recettes d'investissement

- **FCTVA :** Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16.404%.

2021	2022	2023	2024
574 663	668 747	1 038 039	972 210

- **Subventions perçues :** Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

2021	2022	2023	2024
22 504	2 629 650	2 442 940	1 000 000

Les subventions attendues entre 2022 et 2024 sont les suivantes :

- Subventions européennes : 931 282 euros
- Contribution du département pôle technique : 1 001 027 euros
- Subvention d'équipement du département : 3 000 000 euros
- Plan France relance faisceaux hertziens : 240 000 euros
- Ville de DIGNE LES BAINS travaux caserne de DIGNE : 333 720 euros
- Région SUD PACA (CCF) : 105 000 euros

La recherche de financements extérieurs est une priorité.

Il est à préciser que le Département a attribué en 2020 une subvention de 1,2 M€ ( 0,6 M€ pour la caserne de Digne les Bains et 0,6 M€ pour le pôle logistique).

- **Emprunts :** Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2021	2022	2023	2024
2 829 169	1 800 000	1 800 000	1 800 000

Le volume d'emprunt de 2021 est explicité au point B.1 de la page 2.

### D.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1
2021	5 647 266	
2022	8 174 949	44,76 %

Années	Dépenses d'investissement	Evolution.n-1
2023	7 705 000	-5,75 %
2024	6 443 174	-16,38 %

L'augmentation constatée en 2022 et 2023 est liée à la simultanéité des opérations immobilières du pôle logistique et de la caserne de DIGNE LES BAINS ainsi qu'au report dû aux retards de livraison des plans d'équipement 2020 et 2021.

## E - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

### E.1 - Les dépenses prévues au PPI

Le volume du total des dépenses estimées en 2022 au titre du renouvellement des véhicules et matériels intègre les opérations suivantes :

- Report de livraison des CCF 2020 et 2021 sur l'exercice 2022 soit 751 K€,
- Programme de faisceaux hertzien pour 240 K€ ( financé à 100%)
- Programme de sécurisation informatique pour 120 K€ (financé à 70%),

Ce programme ne respecte pas le plan d'équipement voté en décembre 2019 faute de crédits suffisants. Cette perspective génère un vieillissement global du parc :

- En 2021, 28 % du parc roulant a dépassé la durée d'amortissement,
- En 2024, 38 % du parc roulant aura dépassé la durée d'amortissement.

Ce programme sera adapté en fonction des hypothèses retenues dans le prochain S.D.A.C.R.

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

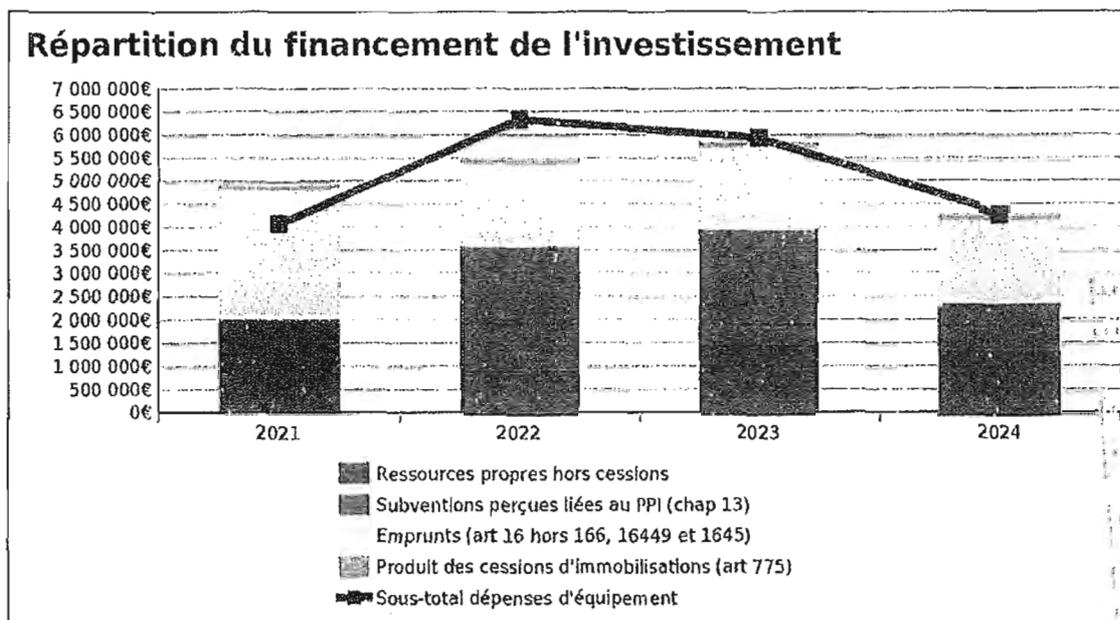
Libellé	Année théorique de réalisation	C.A.A. 2021	C.A.A. 2022	C.A.A. 2023	C.A.A. 2024	Subventions	% du parc dont l'âge dépassera la durée d'amortissement en 2024
VEH-CCF Léger 1800	2024	0 €	0 €	0 €	0 €		59%
VEH-CCF Super	2023	0 €	0 €	0 €	0 €		57%
VEH-CCFM	2020	0 €	731 816 €	250 000 €	750 000 €	subv. 105 K€ Région	4%
VEH-CCGC	2020	0 €	0 €	0 €	170 000 €		20%
VEH-CCR Léger 1800	2023	0 €	0 €	200 000 €	0 €		
VEH-CCRM-CCRMSR	2021	242 885 €	247 335 €	290 000 €	0 €		
VEH-CDHR	2023	0 €	0 €	40 000 €	0 €		100%
VEH-Chariot élévateur	2021	10 902 €	0 €	0 €	0 €		
VEH-CSL - Embarcations	2021	26 118 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €		90%
VEH-FPT-FPTSR	2020	232 602 €	237 424 €	0 €	250 000 €		20%
VEH-MEA	2020	278 281 €	0 €	0 €	0 €		50%
VEH-Mise en sécurité des CCFM	2021	159 000 €	280 000 €	100 000 €	0 €		
VEH-ULTT	2023	0 €	0 €	0 €	0 €		100%
VEH-VCDO	2023	0 €	0 €	0 €	260 000 €		
VEH-VLC-VLU-VLHR	2020	15 383 €	223 149 €	203 000 €	228 000 €		50%
VEH-VPMA	2023	0 €	0 €	0 €	0 €		
VEH-VSAV	2020	305 556 €	332 000 €	340 000 €	345 000 €		12%
VEH-VSR-désincarcération	2020	0 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €		83%

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL**

Libellé	Année théorique de réalisation	C.A.A. 2021	C.A.A. 2022	C.A.A. 2023	C.A.A. 2024	Subventions	% du parc dont l'âge dépassera la durée d'amortissement en 2024
VEH-VTP-VID-VCOM-VLOG	2020	94 586 €	0 €	0 €	127 000 €		30%
MAT-HAB-PITEM RISK FORM	2020	46 828 €	119 360 €	0 €	0 €	Subv. Europe	
MAT-HAB-PITEM RISK GEST	2020	60 269 €	104 847 €	0 €	0 €	Subv. Europe	
MAT-HAB-PPI Habillement	2020	257 102 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €		
MAT-HAB-PPI Pantalons textiles + gants	2020	215 398 €	207 000 €	0 €	0 €		
MAT-HAB-PPI petits matériels et équipes spécialisées	2020	503 440 €	535 000 €	535 000 €	535 000 €		
MAT-HAB-PPI SSM	2020	93 760 €	95 000 €	100 000 €	100 000 €		
TRANS-INF-AP/CP Modernisation SGO-SGA	2020	282 345 €	71 084 €	0 €	0 €		
TRANS-INF-PPI Informatique	2020	44 932 €	140 000 €	140 000 €	220 000 €		
TRANS-PPI Transmission	2020	181 020 €	333 950 €	170 000 €	200 000 €	Subv. 240 K€ en 2022	
TRANS-INF-Liaison CODIS-SAMU	2021	29 800 €	0 €	0 €	0 €		
TRANS-INF-NEXIS	2024	0 €	0 €	0 €	127 500 €		
TRANS-INF-Photocopieurs	2022	0 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		
TRANS-INF-Logiciel protection active dictory	2022	0 €	120 000 €	0 €	0 €	Subv. 70 K€ en 2022	
P.P.I. Renouvellement véhicules - habillements et matériels		3 080 207 €	4 227 965 €	2 818 000 €	3 762 500 €		
BAT-Aménagement DIGNE dont PITEM ACT	2021	76 933 €	1 720 000 €	798 667 €	0 €	Subv. 2020 CD04 600K€ +333 h€ Ville de Digne + Europe 385 h€	
BAT-Caserne de Barcelonnette	2020	735 229 €	0 €	0 €	0 €		
BAT-Centre logistique	2022	0 €	250 000 €	2 100 000 €	394 618 €	Subv. 2020 CD04 600K€ + 1 001 K€	
BAT-Entretien bâtiments	2020	184 363 €	130 000 €	150 000 €	150 000 €		
BAT-Toiture caserne Peyruis	2023	0 €	0 €	120 000 €	0 €		
P.P.I. Bâtiments - casernes		996 525 €	2 100 000 €	3 168 667 €	544 618 €		
<b>Total dépenses P.P.I.</b>		<b>4 076 732 €</b>	<b>6 327 965 €</b>	<b>5 986 667 €</b>	<b>4 307 118 €</b>		
<b>Total subventions</b>		<b>396 169 €</b>	<b>2 298 397 €</b>	<b>2 480 979 €</b>	<b>982 053 €</b>		
<b>Coût annuel net P.P.I.</b>		<b>3 680 563 €</b>	<b>4 029 568 €</b>	<b>3 505 688 €</b>	<b>3 325 065 €</b>		

Ce document peut varier en fonction des décalages de livraisons

## F - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



### 2. Le budget du SDIS des Alpes de Haute-Provence pour 2022

Il est présenté la tendance du prochain budget primitif 2022 qui, bien évidemment, sera discuté en commission des finances puis en conseil d'administration.

#### 2.1 - Section de fonctionnement

##### 2.1.1 - Recettes

Les contributions publiques revêtent une importance de premier ordre dans le financement du service. Elles constituent en effet la quasi-totalité de son financement.

S'agissant des collectivités publiques, comme cela a été évoqué précédemment et surtout en application des articles L1424-35 et R1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et des EPCI ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. La notification aux communes et EPCI doit obligatoirement intervenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

L'indice retenu sera donc le dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation (avec tabac) prévue au projet de loi de finances 2022 soit + 1,75 %.

Concernant la contribution du Département au budget du SDIS pour l'année 2022, celle-ci a été indiquée dans la convention pluriannuelle (2022 - 2024), soit 10 083 420 euros calculés comme suit :

	année 2022
Astreintes SPV en journée	150 000 €
Financement du plan de recrutement sur 6 mois	35 000 €
Contribution d'équilibre	9 898 420 €
<b>Contribution département (7473)</b>	<b>10 083 420 €</b>

Les autres recettes de fonctionnement n'augmenteront pas de manière significative.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 758 710 euros.

Le résultat de l'exercice de 2021, estimé à 350 000 euros, sera intégré en recettes de fonctionnement dès le BP 2022 à condition que le compte de gestion nous soit communiqué courant janvier. Dans le cas contraire, l'excédent sera intégré lors du budget supplémentaire 2022.

### 2.1.2 - Dépenses

Pour l'exercice 2022, nous continuerons, malgré une inflation à la hausse, notre démarche de **maîtrise des dépenses**, étant précisé que l'impact de l'augmentation du coût du carburant est à ce jour difficile à estimer au regard de l'activité opérationnelle et de l'évolution des cours.

Il convient de rappeler que les prévisions pour ces types de dépenses sont particulièrement délicates dans la mesure où elles sont directement liées à la conjoncture économique, au volume d'interventions et aux conditions météorologiques. C'est le cas des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires qui peuvent varier d'une manière importante en fonction des interventions.

Le chapitre O11, devrait augmenter de 1,75% afin de prendre en compte l'augmentation des dépenses d'électricité, de chauffage, de carburants, de coût de main d'œuvre et de maintenances diversées.

Le chapitre O12 (masse salariale – indemnités des SPV – assurances des personnels – retraite des anciens sapeurs-pompiers) verrait une augmentation de 5,57 % en y intégrant une dotation complémentaire de 150 000 euros pour les astreintes en journée des sapeurs-pompiers volontaires, la valorisation en année pleine de certains postes de la masse salariale et le recrutement d'un capitaine de sapeurs-pompiers professionnels sur 6 mois.

Les frais financiers devraient diminuer de – 108 000 euros et les autres charges et risques courants augmenteraient de + 30 021 euros.

## D.2 - Section d'investissement

### D.2.1 - Recettes

Le fonds de compensation de la TVA est estimé pour 2022 à 700 000 €. Il est le résultat du retour de la TVA sur les investissements réalisés en 2021.

Les autres recettes d'investissement sont constituées des recettes propres à savoir :

- Subvention du conseil départemental pour le programme de renouvellement des matériels et engins d'incendie et de secours ( 1 000 000 euros ),
- Subvention de la Région SUD PACA pour les véhicules de lutte contre les feux de forêts ( 105 000 euros ),
- Subvention pour la mise à œuvre de faisceaux hertziens ( 240 000 euros ),
- Subvention pour l'acquisition d'un logiciel de protection des données (70 000 euros).

Le recours à l'emprunt pour le solde des besoins, qui fera l'objet d'un arbitrage en commission puis devant le conseil d'administration, est estimé, à 2,42 M€ soit en augmentation de 583 K€ par rapport au budget primitif 2021. Le montant qui sera proposé permettra l'équilibre de la section d'investissement. Le montant sera bien évidemment adapté en fonction des reports de l'exercice 2021 mais aussi par le fait du décalage nécessaire à la conception des véhicules avec des livraisons qui pourraient intervenir en 2023.

Comme les années précédentes, le SDIS sera très actif pour trouver de nouveaux moyens de financements en particulier au niveau européen.

### D.2.2 - Dépenses

Le plan pluriannuel d'investissement, voté en décembre 2019, a été revu à la baisse pour limiter autant que possible le recours à l'emprunt.

La programmation des opérations d'investissement intègre aussi les opérations votées en A.P./C.P. (PITEM RISK – caserne de DIGNE LES BAINS – construction du pôle logistique). S'y rajouteront les volumes financiers de renouvellement des matériels et de l'habillement avec le renouvellement et la mise à niveau des tenues d'intervention textiles.

Le programme d'équipement représenterait un volume de 3,15 M€ contre 2,98 M€ en 2021 étant précisé que deux opérations nouvelles sont intégrées et financées à 100 % pour l'une (pour 240 K€ pour les faisceaux hertziens) et l'autre pour 70% (70 K€ pour la sécurisation des données du système informatique) représentent la différence.

Les opérations immobilières représentent 1,87 M€ en 2022 contre 0,47 M€ en 2021

La part du capital de la dette à rembourser sera de 2 245 000 euros contre 2 150 000 euros en 2020.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 758 610 euros.

### 3. Rapport sur le développement durable

L'article L3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

A ce jour, le SDIS 04 n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement ou des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées notamment pour nos D.A.S.R.I. qui représentent environ 80% de nos interventions ;
- Acquisition de C.C.F.M. haute pression permettant de limiter l'utilisation de l'eau ;
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairage basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux...).

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires 2022 et de la présentation du rapport sur le développement durable.

Les membres du Conseil d'administration ont débattu des orientations budgétaires et du rapport sur le développement durable pour l'exercice 2022, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL